



**DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

Référence : C.P. - C.C.A.S. 02-2023

Sur convocation en date du huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le quatorze mars, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
 Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
 Mesdames Marie-Noële ADOH, Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Jenny
 COELHO, Monique LAFAY et Marie-Rose RUDE.
 Messieurs Daniel BUFFY, Yannick-Luc JANNIN et Jean-Claude ROZIER

Absent : /

Absent excusé : Monsieur Michel MERCIER

Procuration : Madame Laurence MICHAUD donne pouvoir à Madame Jenny COELHO
 Monsieur Philippe PAIN donne pouvoir à Monsieur Daniel Buffy
 Monsieur Jean-Claude RUDE donne pouvoir à Monsieur Christian BERNIGAUD

Madame Marie-Dominique BUIRET est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Objet : Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 07 mars 2023

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, soumet au Conseil d'Administration le compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 07 mars 2023, qui a été adressé aux membres le 10 mars 2023 par courrier ou par mail.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à formuler leurs observations : Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à la majorité.

ADOpte le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 07 mars 2023.

Fait et délibéré en Mairie,
Le 16 mars 2023
Le Président
Christian BERNIGAUD



Accusé de réception en préfecture
001-200077288-20230307-2023-02-AI
Date de télétransmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023